



COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGES.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Madame Marie-Louise LASSALE, Madame Béatrice CAPPAL, Monsieur Jean-Fred REILHAC, Monsieur Gérard BIGOURDAN, Monsieur Daniel AVAZERI, Monsieur André JIMENEZ, Monsieur Yves FALVET, Monsieur Augustin FERRER, Madame Christine AURICHE, Madame Réjane THIBON-SAHONET, Madame Marie CABRERA, Monsieur Serge SOUBIELLE, Madame Marie-Hélène GUEROULT, Monsieur Georges MENCION,, Monsieur Vincenzo ROMANO, Madame Christiane PIANETTI, Madame Christine KOHLER, Monsieur Georges GUARDIA, Madame Christine LOPES, Madame Corine BORDES, Madame Rachel GIOANA, Monsieur Kadi BEN ABDESLEM, Monsieur Pierre CAMPA, Madame Mauricette AYBAR, Monsieur Bernard CONTON, Madame Virginie LEMAIRE, Monsieur Olivier CASTANY.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 27

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 27

Date de la convocation : le 24 mars 2014

Monsieur Kadi BEN ABDESLEM a été désigné comme secrétaire de séance.



La séance du Conseil Municipal a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE, maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Madame Marie-Louise LASSALE, la plus âgée des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Marie-Louise LASSALE invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Mauricette AYBAR et Monsieur Georges GUARDIA.

1) 2014-022 Élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– M. CASTANY Olivier : 5 voix (cinq voix)

– M. SOUBIELLE Serge : 21 voix (vingt et une voix)

Monsieur Serge SOUBIELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Sous la présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

2) 2014-023 Création des postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, décide la création de huit postes d'adjoints.

3) 2014-024 Élection des adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

– Liste CABRERA Marie, 19 voix (dix neuf voix)

– Liste CASTANY Olivier, 5 voix (cinq voix)

La liste de Madame CABRERA Marie, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame Marie CABRERA, Madame Marie-Hélène GUEROULT, Monsieur Gérard BIGOURDAN, Monsieur Georges MENCION, Madame Corine BORDES, Madame Christine AURICHE, Monsieur Yves FALVET, Monsieur Georges GUARDIA.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL AU 28 MARS 2014				
Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
M.	SOUBIELLE SERGE	18/08/1954	Maire	1276
Mme	CABRERA MARIE	13/07/1954	Première adjointe	1276
Mme	GUÉROULT MARIE-HÉLÈNE née MUNOZ	23/05/1956	Deuxième adjointe	1276
M.	BIGOURDAN GÉRARD	06/02/1947	Troisième adjoint	1276
M.	MENCION GEORGES	27/11/1959	Quatrième adjoint	1276
Mme	BORDES CORINE	26/12/1971	Cinquième adjointe	1276
Mme	AURICHE CHRISTINE née MARCEAU	02/06/1952	Sixième adjointe	1276
M.	FALVET YVES	29/06/1951	Septième adjoint	1276
M.	GUARDIA GEORGES	18/04/1970	Huitième adjoint	1276
Mme	LASSALE MARIE-LOUISE	08/09/1934	Conseillère Municipale	1276
Mme	CAPPAÏ BÉATRICE née DUVERNAY	25/03/1937	Conseillère Municipale	1276
M.	REILHAC JEAN-FRED	13/09/1945	Conseiller Municipal	1276
M.	AVAZERI DANIEL	26/01/1949	Conseiller Municipal	1276
M.	JIMENEZ ANDRÉ	18/08/1949	Conseiller Municipal	1276
M.	FERRER AUGUSTIN	01/12/1951	Conseiller Municipal	1276
Mme	THIBON-SAHONET RÉJANE née AÏT AMARA	01/04/1953	Conseillère Municipale	1276
M.	ROMANO VINCENZO	18/07/1960	Conseiller Municipal	1276
Mme	PIANETTI CHRISTIANE née HOPPE	19/07/1960	Conseillère Municipale	1276
Mme	KOHLER CHRISTINE	06/07/1961	Conseillère Municipale	1276
Mme	LOPES CHRISTINE née BELARD	06/09/1970	Conseillère Municipale	1276
Mme	GIOANA RACHEL	04/04/1973	Conseillère Municipale	1276
M.	BEN ABDESLEM KADI	06/04/1973	Conseiller Municipal	1276
M.	CAMPA PIERRE	27/01/1948	Conseiller Municipal	888
Mme	AYBAR MAURICETTE née POTUT	09/08/1951	Conseillère Municipale	888
M.	CONTON BERNARD	06/07/1952	Conseiller Municipal	888
Mme	LEMAIRE VIRGINIE	05/06/1968	Conseillère Municipale	888
M.	CASTANY OLIVIER	01/08/1976	Conseiller Municipal	888

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 10.

*Bages, le 31 mars 2014
Le Maire,*

Serge SOUBIELLE